



## PV d'AG et dividendes d'années passées

-----  
Par Herve69

Bonjour à tous,

Suite à la clôture des comptes de ma SASU, je dois rédiger le PV d'AG avec le détail des dividendes que je me suis distribués l'année passée. Or je butte sur cette rédaction

A supposer que je me sois versé 5.000 ? de dividendes et que j'ai pris le PFU de 30% (flat tax), dois-je noter que ces 5.000 ? :

- étaient éligibles à l'abattement de 40 % ?
- ou qu'ils étaient non éligibles à cet abattement ?

Merci d'avance à ceux qui sauront m'aider